

Encouragé par cette douce et haute approbation, nous répondrons donc à des vœux qui nous sont arrivés de tous les points de notre diocèse, et nous irons à votre tête plein de confiance accomplir un acte de foi et de patriotisme chrétien.

Lorsque les rubriques ecclésiastiques prescrivent une procession, le diacre, au moment du départ, se tourne vers les fidèles et leur adresse cette parole : *procedamus in pace, avançons-nous en paix*. Ce sera aussi la devise de notre pèlerinage. Nous l'accomplirons dans la paix, dans la paix de la foi et du recueillement, pour l'Eglise et pour la France !

Voici le Bref que Mgr l'Evêque de Vannes, a reçu également, au sujet de ce pèlerinage.

“ PIE IX, PAPE.

“ Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

“ Nous avons déjà écrit, vénérable Frère, à l'Evêque de Saint-Brieuc, et, sur sa demande, Nous lui avons accordé Notre bénédiction pour le pèlerinage qu'il se propose de faire au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray. Mais, comme vous Nous faites savoir qu'il désire, en outre, que *tous les fidèles* qui entreprendront ce pieux pèlerinage, puissent, en remplissant les conditions requises, gagner une indulgence plénière, Nous Nous rendons très volontiers à ses désirs ; Nous permettons même que chacun ait la faculté d'appliquer cette indulgence par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui souffrent dans les flammes du purgatoire.

“ Vous souhaitant toutes sortes de biens, comme gage des divines faveurs et comme preuve de Notre bienveillance spéciale, Nous vous donnons du fond du cœur Notre bénédiction apostolique, à vous, vénérable Frère, en particulier aux deux malades que vous Nous recommandez, à tout votre clergé et à votre peuple.

“ Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27^e jour de février de l'année 1873, et de Notre Pontificat la 27^e.

“ PIE IX, PAPE. ”